



Citation de mon nom de famille dans une émission radio

Par **eli**, le **14/02/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je vous écris à propos d'un problème avec une émission radio.

Une émission de radio très connue a cité mon nom de famille, ce qui implique que je peux être reconnu dans toute la France grâce à cette émission de radio. Normalement elle n'a pas le droit ? J'aimerais porter plainte mais je ne sais pas comment faire.

Merci,

Par **Marion2**, le **14/02/2010** à **18:48**

Bonjour,

Une émission de radio très connue a cité mon nom de famille, ce qui implique que je peux être reconnu dans toute la France

Vous êtes le seul en France à porter ce nom de famille ?

Allons, restez sérieux !!!

Par **eli**, le **14/02/2010** à **18:54**

Oui, je suis le seul puisque je n'avais pas écouté cette émission et c'est quelqu'un que je n'avais pas vu depuis des années, qui me la signalé !!

si vous n'avez pas de réponse, abstenez vous de faire des commentaires inutiles !!@marion2

Par **Marion2**, le **14/02/2010** à **18:58**

Ne me dites pas que vous êtes le seul en France à porter ce nom de famille !!!

Une plainte a de fortes chance d'être classée sans suite. Les magistrats ont autre chose à faire.